



Saint-Brieuc, le 31 mai 2013

Communiqué de presse

PREMIÈRE EN FRANCE

Un atelier de construction de décors mutualisé aux compagnies des Côtes d'Armor

Claudy LEBRETON, Président du Conseil général, et Armelle BOTHOREL, Présidente de Saint-Brieuc Agglomération, ont inauguré la plateforme technique mutualisée de construction de décors basée à Quessoy, et gérée par le Théâtre de Folle Pensée. Un équipement unique en France, rendu possible par l'action conjointe du Conseil général et de Saint-Brieuc Agglomération, qui va permettre aux compagnies costarmoricaines d'utiliser gratuitement l'atelier pour les besoins de leurs créations.

UN DISPOSITIF UNIQUE EN FRANCE FONDÉ GRÂCE À L'ACTION CONJOINTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES CÔTES D'ARMOR ET DE SAINT-BRIEUC AGGLOMÉRATION

Le besoin d'un atelier de construction de décors est commun à toutes les compagnies. Mais il génère pour chaque compagnie un plan de charge de courte durée. Aucune compagnie n'est donc en mesure d'assumer seule le coût annuel global d'une plateforme technique de ce type, supérieur à 31 000 € par an. C'est pourquoi, dès son installation dans le nouvel atelier de Quessoy, en mai 2010, le **Théâtre de Folle Pensée** a signalé qu'il souhaitait en mutualiser l'utilisation.

Le Conseil général des Côtes d'Armor et Saint-Brieuc Agglomération ont bien voulu accompagner ce projet. C'est grâce à l'action conjointe de ces deux collectivités que les compagnies et structures culturelles de l'Agglomération et des Côtes d'Armor ont aujourd'hui la possibilité d'utiliser gratuitement l'atelier de Quessoy pour construire les décors et accessoires des spectacles qu'elles produisent. Il s'agit là d'une **expérience unique en France de soutien à la création et à la présence artistique sur un territoire.**

UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNEL DE 470 M² POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

La plateforme technique mutualisée de construction de décor de Quessoy dispose d'une surface totale d'environ 470 m². Un équipement fonctionnel, spacieux et ingénieux, qui comprend :

- un atelier de construction de décors respectant les normes de sécurité en vigueur,
- un local d'entreposage des matériaux bruts (acier, alu, bois),
- un espace pour tester la mise en lumière des décors et stocker temporairement des éléments de décor,
- des locaux dédiés à la maintenance du matériel scénique,
- des locaux dédiés à l'administration technique (bureau technique avec connexion Internet, local de réunion, local repas et pauses, labo-cuisine, sanitaires).

Le Théâtre de Folle Pensée est locataire de cette plateforme technique mutualisée. Trois personnes en assurent la gestion, le suivi du planning d'occupation et la maintenance : un régisseur général qui est également régisseur lumière et technicien-constructeur, un scénographe-constructeur et un administrateur.

PAR SON SOUTIEN À CETTE PLATEFORME TECHNIQUE MUTUALISÉE, LE DÉPARTEMENT SOUHAITE RENFORCER LA PRÉSENCE D'ARTISTES SUR LE TERRITOIRE, et réaffirmer son appui au développement de la création artistique .

Convaincu que la création artistique représente un enjeu majeur en terme d'aménagement du territoire et de rayonnement culturel, le Conseil général place la culture au cœur de son projet de territoire. Depuis de nombreuses années, il **apporte notamment son aide à une cinquantaine d'équipes artistiques professionnelles**. Signe de ce dynamisme culturel reconnu des Côtes d'Armor, de nouvelles compagnies continuent de s'y installer chaque année. En 2013, la politique culturelle mobilise près de 10 M€, dont plus de 5,2 M€ dédiés au soutien de la création, la médiation et la diffusion culturelle.



Contact presse

Stéphanie Prémel

Tél. 02 96 62 63 28 | Courriel. PREMELStephanie@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse